



# LES FRIGON

BULLETIN TRIMESTRIEL DES FAMILLES  
FRIGON, FRIGONE, FREGO, FREGOE, FREGON, FREGONE

VOLUME 9 - NUMÉRO 3

ÉTÉ 2002

## POUR MIEUX SE CONNAÎTRE Brenda Ashara McLachlan, peintre verrier

Pierre Frigon, (4)

En qualité de peintre verrier, Brenda a entrepris des travaux de création pour les églises. Ce genre de travail exige un haut niveau de spiritualité et une bonne connaissance technique. La production de Brenda illustre bien son talent. Pour un aperçu de ses travaux, visitez son site Web: <http://www.ashara.cjb.net/>



*Theological College* ont contribué à améliorer ma compréhension des vitraux, de ma propre personne et du monde qui m'entoure.

### Quelles sont les principales difficultés propres à ce genre de créativité artistique?

La première difficulté que j'ai rencontrée dans ce travail est la patience qu'on doit avoir pour ce qui est considéré comme un procédé ardu. Deuxièmement, le verre ne peut être manipulé et coupé que d'une certaine manière. Ainsi, les créations de verre doivent suivre certains critères et limitations. Il peut s'avérer exigeant de suivre ces critères, rester intéressée et, en même temps, que le dessin n'ait pas l'apparence d'être forcé. Troisièmement, l'innommable: il n'y a pas une seule journée où un peintre verrier ne voit pas son propre sang et, en art religieux, ceci a des implications de sacrifice.

Elle travaille présentement au design de 24 vitraux sur la vie du Christ, destinés à l'église Saint-Albert près d'Edmonton, Alberta. Le projet consiste à en créer trois sur chacun des thèmes suivants : l'Annonciation, la Nativité, le Baptême de Jésus, les Béatitudes, la Dernière Scène, la Crucifixion, la Résurrection et la Pentecôte. Elle établit également des contacts à Paris et souhaite éventuellement y travailler. Lors d'une entrevue par courriel avec Pierre Frigon, Brenda a partagé ses réflexions sur sa profession, son évolution en tant qu'artiste, et ses plans de carrière.

### Comment êtes-vous devenue peintre verrier?

Quand j'étais enfant, le verre teinté m'a captivée et a suscité en moi un sens du merveilleux par rapport à Dieu et aux hommes. Les reflets du soleil au travers des vitraux m'ont interpellée plus fortement que les fenêtres elles-mêmes pour ce qui est de la puissance de Dieu, de la magnificence et de la magie qu'il nous a conférées. Le jour où j'ai vu dans une fenêtre le signe suivant: «Cours de peinture sur verre», je suis entrée, je me suis inscrite immédiatement, et depuis ce temps, je n'ai jamais abandonné. À la fin du cours, j'ai poursuivi par moi-même mon éducation en consultant un grand nombre de livres d'art et de référence pour approfondir et élargir mes connaissances. De plus, 9 ans d'études bibliques et quelques cours au *Neuman*

### NOTES GÉNÉALOGIQUES

(Brenda Frigon)

François et Marie-Claude Chamois

Jean-François et Gertrude Perrot

Antoine Pierre et M.-Anne Trottier

Joseph et Magdeleine Lefebvre

Joseph et Josephite Savoie

Joseph et Mathilde Poulin

Joseph Hilaire et Délia Lévesque

Pierre Clarence et Violetta Roch

Paul Altérie et Gloria Hamelin

Brenda Frigon et Dale McLachlan

### Combien de temps donnez-vous à la création dans ce genre d'oeuvre artistique?

Je travaille de 8 h à 16 h. Mes périodes de repos se prennent surtout dans la méditation. Mes soirées et mes fins de semaine sont plus souvent qu'autrement occupées par des études supplémentaires pour améliorer mes dessins et mon habilité à dessiner. De plus je poursuis mes études de l'histoire de l'art.

(Suite page 87)

### SOMMAIRE

Pour mieux se connaître;	
Brenda Ashara McLachlan, peintre verrier .....	81
Le mot du président .....	82
Le conseil d'administration .....	82
L'équipe du bulletin .....	82
François Frigon - Voyageur, XV	
Ordonnance de M. de Denonville .....	83
Rencontre annuelle Brigham 2002 .....	85
Le coin du livre	
<i>Le secret de Marie-Victoire</i> .....	85
Une partie de chasse chez les Frigon	
dans les années 40, IV .....	86
Nouvelles des familles .....	87
Rencontre 2002 en images .....	88

Le bulletin d'aujourd'hui porte sur la réglementation de la traite au début de la colonie, sur la partie de chasse annuelle de nos travailleurs du début du siècle et sur la liberté de s'exprimer et de se développer d'un artiste. Ce qui frappe dans ces lectures, c'est que, même si les libertés sont grandes dans ce pays, de tout temps, ces libertés furent restreintes par la réglementation quand nos politiciens le jugeaient à propos. Notre société est en constante recherche d'équilibre entre les libertés individuelles et la normalisation des rapports entre les individus. La liberté d'agir, dans son travail ou ses loisirs, prend beaucoup de valeur, et les moments de liberté sont de plus en plus recherchés.

Notre assemblée annuelle fut animée et prolifique; de bonnes idées furent échangées, ce qui donne une orientation au conseil

pour son travail. De plus, de nouveaux membres se sont engagés, qui sauront surement apporter une contribution active à l'organisation. Cette journée fut un franc succès et tous les commentaires reçus furent élogieux. Plus de 30 membres et autant d'invités ont suivi les activités organisées par Claudette Chevrette-Naud avec la contribution de Pierre Frigon et de Cécile Brunelle. Merci bien à toute l'équipe pour tous les plaisirs partagés durant cette journée.

Nous tenons de plus à remercier Robert Frigon pour le travail de pionnier accompli depuis la fondation de notre Association et ses idées en tant que vice-président. Il a décidé de laisser l'organisation active mais nous espérons qu'il n'abandonne pas son immense travail de recherche généalogique pour lequel nous lui sommes largement redevables.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC. (2002—2003)

Secrétariat de l'association: 304-2390, rue Henriette-Céré, Saint-Hubert, QC J3Y 9B6

(450) 678-9515 pfrigon@videotron.ca

Site internet: <http://www.genealogie.org/famille/frigon/index.html>

#### Exécutif:

Président et trésorier:	Gérald Frigon (116), Laval, QC	frigon.gerald@videotron.ca
Président-fondateur:	Raymond Frigon (1), Ottawa, ON	rayfrigon@aol.com
Vice-président:	Claudette Chevrette Naud (126), Brigham, QC	ccnaud@hotmail.com
Secrétaire:	Pierre Frigon (4), Saint-Hubert, QC	pfrigon@videotron.ca
Administrateurs:	Cécile Brunelle (181), Trois-Rivières-O., QC	cbrunelle@igt.net
	Arthur R. Chevrette (206), Plantsville, CT	arc37@earthlink.net
	Claudette Dupont (197), Saint-Mathieu-du-Parc, QC	Emilia_cd@hotmail.com
	Rolande Dupont (198), Shawinigan, QC	rollande.dupont@tr.cgocable.ca
	Cyrille Frigon (180), Louiseville, QC	-
	Ivanhoë III Frigon (80), Rock Forest, QC	ifrigon@videotron.ca
	Jean-René Frigon (11), Trois-Rivières-O., QC	jrf@cgocable.ca
	Nicole Frigon (191), Montréal, QC	-
	Prudence Frigon (212), Whitby, ON	rossnpru@idirect.com
	Robert Frigon (2), Charny, QC	gerarzuk@sympatico.ca
Roger Frigon (131), Rimouski, QC	-	
Shirley Frigon (213), Trois-Rivières-O., QC	rolnshirl@canada.com	
Suzanne Frigon (39), St-François-du-Lac, QC	-	

#### Responsables des comités

Archives généalogiques:	Georges E. Frigon (93), St-Boniface-de-Shawinigan, QC	g.fri@sympatico.ca
Bulletin:	Jean-René Frigon (11), Trois-Rivières-Ouest, QC	jrf@cgocable.ca
Parc Frigon - Chamois	Ivanhoë III Frigon (80), Rock Forest, QC	ifrigon@videotron.ca
Publications en anglais:	Claudette Chevrette-Naud (126), Brigham, QC	ccnaud@hotmail.com

Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1703-4167

### L'ÉQUIPE DU BULLETIN

Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1703-4140

#### Responsable du comité du bulletin et du montage

- Jean-René Frigon (11) jrf@cgocable.ca

#### Distribution

- Cécile Brunelle (181) cbrunelle@igt.net
- Pierre Frigon (4) pfrigon@videotron.ca

#### Rédaction et révision des textes en français

- Cécile Brunelle (181) cbrunelle@igt.net
- Pierre Frigon (4) pfrigon@videotron.ca
- Guy Naud guy.naud@sympatico.ca

#### Rédaction, traduction et révision des textes en anglais

- Mary Frego Coates (139) coates@tnt21.com
- Nicole Frigon (191)
- Raymond Frigon (1) rayfrigon@aol.com
- Claudette Chevrette Naud (126) ccnaud@hotmail.com
- Guy Naud guy.naud@sympatico.ca

**Révision:** les auteurs sont libres d'accepter ou non les corrections, remarques ou suggestions proposées en révision de texte.

XV

« Ordonnance de M. de Denonville qui porte règlement au sujet de ceux qui vont en traite: ... »<sup>(1)</sup>

29 janvier 1686



*Le marquis Jacques Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France de 1685 à 1689.*

L'ordonnance du Gouverneur général Denonville réglementant la traite des fourrures, en 1686-1687 met en lumière certains aspects qui ont été traités dans les articles précédents et les expliquent. Par exemple, comment étaient payés les voyageurs de traite utilisés comme miliciens. Le terme "Gouverneur", dans les lignes qui suivent, signifie les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal, tous deux soumis aux ordres du Gouverneur général de la colonie, le marquis de

- À son retour, le Commandant nous rendra des comptes des désobéissants car nous voulons que le dit Commandant ait une entière autorité sur les autres.
- Le Gouverneur devra confirmer le Commandant dans son rôle avant le départ.
- Le marchand est tenu de donner les noms des trois hommes au Gouverneur, leur lieu de résidence et le nom du Commandant. Le Commandant doit être accepté par le Gouverneur.
- Le marchand ne peut s'associer qu'à des gens de bonnes mœurs et de bonne conduite, qui ne trafiquent pas avec les Anglais et qui n'ont pas de « rapports » avec les « sauvagesses ».
- Défense au marchand de s'associer avec quiconque ne peut maintenir son habitation durant son absence, à peine d'en répondre.
- Chaque Commandant de canot sera tenu, partant de Québec ou de Trois-Rivières, de porter son congé au Gouverneur ou au Commandant afin qu'il le vise et marque le jour de son départ, visite le canot et le voit partir. De plus, chaque commandant de canot devra passer par Ville Marie où il fera viser le congé par le Gouverneur ou le Commandant et prendra ordre de lui, pour le jour de son départ et des lieux où il fera à nouveau inspecter son canot.



Denonville; celui-ci étant également d'office, Gouverneur de Québec.

Vous constaterez, à la lecture du texte de loi suivant, les contrôles sévères qui étaient exercés pour réglementer le commerce des fourrures en ces temps de guerres sporadiques entre l'Angleterre et la France.

Note : Le texte a été réécrit pour une lecture plus facile mais respecte scrupuleusement le sens du texte original. Le titrage est de nous.

**Dénoncez les coureurs de bois!**

- Tout canot trouvé, chargé de marchandises et sans congé signé de nous, sera confisqué. Le marchand pris en faute sera sans recours contre son dénonciateur. Une moitié ira au dénonciateur, l'autre moitié ira aux deux hôpitaux de la colonie. Le pardon sera accordé au canoteur dénonciateur.

**Que l'on contrôle les marchands, les voyageurs de traite et le contenu des canots!**

- Tout marchand est tenu de porter au Bureau du Domaine de l'Isle de Montréal la facture des marchandises chargées dans chaque canot. Nul marchand ne peut équiper un canot sans déclarer à son Gouverneur le nom de celui en faveur duquel le canot est équipé.
- Il ne peut y avoir plus de trois hommes par canot dont l'un sera Commandant et répondra pour les deux autres.
- En cas d'accident du Commandant, l'un des deux autres commandera l'autre.

**Sécurité d'abord!**

- Chaque canoteur aura toujours au moins de quoi tirer vingt coups de fusil. Pour quelque raison que ce soit, il ne se dessaisira de son fusil en montant ou en descendant de traite.
- Les canoteurs se regrouperont en plus grand nombre possible, au moins quatre canots, en montant et en descendant de traite.

**Que l'on contrôle les congés de traite, la discipline et les mœurs!**

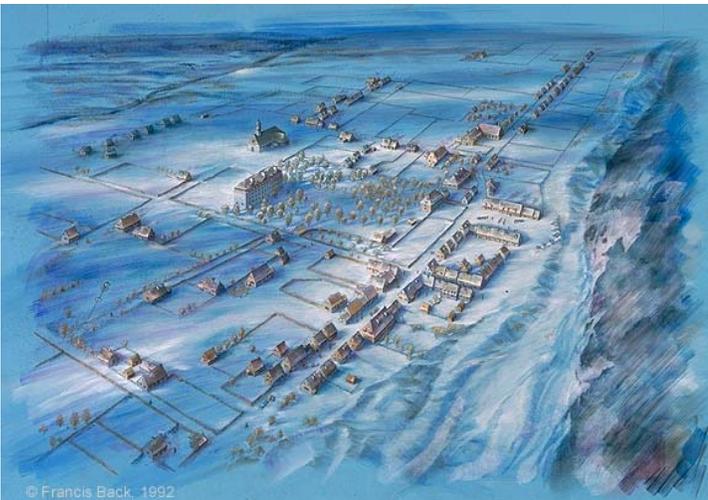
- Aucun des congés de 1687 ne pourra dépasser le 1<sup>er</sup> novembre de l'année suivante. Nous donnerons des ordres exprès à ceux que nous destinerons chaque année pour

(Suite page 84)

1- Archives de la province de Québec, *Ordonnances, commissions, etc, etc, des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, par Pierre-Georges Roy, volume deuxième, L'éclairer Limitée éditeur, 1924, pp. 135-139. Aussi dans : Archives du Canada, collection Moreau Saint-Méry, volume 4 F, p. 328.

(Suite de la page 83)

- commander les 25 canots, d'arrêter ceux qui demeureront plus de temps et de se saisir de leurs pelleteries.
- Nul canoteur ne peut passer d'un canot à l'autre sous peine de punition corporelle soit en montant soit en descendant de traite, à moins de maladie manifeste, ni rester dans les bois au delà du temps indiqué sur le congé.
  - Chaque commandant de canot sera tenu, en partant de Missilimakinac ou du Sault Sainte-Marie, d'apporter une attestation de vie et de mœurs, pour lui et ses hommes, signé du Commandant des canoteurs ou du père Anjelson ou autre qui se trouvera Supérieur des Missions chez les Outaouais.
  - Le Commandant de canot est tenu, au retour, avant de s'arrêter en quelque lieu que ce soit, de mettre pied à Montréal et de se présenter au Commis du Bureau du Domaine pour lui rendre compte de la quantité de pelleteries rapportées, de déclarer à qui elles appartiennent, de prendre un certificat émis par le Commis. Puis, il doit apporter immédiatement ce certificat chez le Gouverneur ou Commandant de Montréal, lui rendre compte de son voyage, lui remettre le billet du Bureau et l'attestation de vie et de mœurs qui sera enregistré.



© Francis Back, 1992  
**Ville-Marie en 1685. Reconstitution créée par Francis Back pour l'ouvrage *Pour le Christ et le Roy, la vie au temps des premiers Montréalais*, 1992.**

- Il est interdit, sous peine de punition corporelle, de descendre la rivière des prairies ou de séjourner à quelque endroit que ce soit, avant d'avoir vu le Commis du Bureau et le Gouverneur ou Commandant de Montréal.
- Comme par le passé, plusieurs ont prétendu s'approprier certains cantons de pays ou de rivières pour y traiter à l'exclusion des autres, ce qui est opposé à la liberté publique et aussi, à l'encontre des intentions du roi. La traite se fera librement et chacun ira où il croira pouvoir

mieux faire ses affaires en prenant ordre, cependant, de M. de la Durantaye.

#### **Nous sommes sur le pied de guerre!**

- Ceux qui se trouveront en traite aux Outaouais prendront ordre de M. de la Durantaye que nous avons choisi pour leur commander. Ceux qui auront contrevenu à ses ordres seront punis très rigoureusement comme s'ils avaient désobéi à nous-mêmes.
- Le sieur de la Durantaye leur fera savoir ses ordres par écrit.
- Nul canoteur ne pourra aller faire sa traite sans avoir reçu ses ordres de M. de la Durantaye ou, en son absence, de celui qui sera à Missilimakinac de sa part, et du R. P. Supérieur des Missions. Ceci, afin que M. de la Durantaye puisse toujours savoir où il est. Ils devra obéir ponctuellement en cas de besoin.

#### **Interdiction d'aller aux Illinois!**

- Comme Sa Majesté ne s'est pas encore prononcée sur l'exclusivité réclamée par le Sieur de la Salle sur le territoire des Illinois, il est défendu de s'approcher de plus de 5 lieues<sup>(2)</sup> du fort de Saint-Louis.

#### **Emparez-vous des déserteurs!<sup>(3)</sup>**

- Des déserteurs Français avec quelques Anglais font la traite sur les terres dont Sa Majesté est en possession de tout temps. Il est ordonné à tous les Commandants qui se trouveront aux Outaouais et aux autres habitants de la colonie :
  - de saisir ces déserteurs et de les mettre entre les mains de M. de la Durantaye s'ils les rencontrent en montant, et de les amener à Montréal si c'est en revenant de leur traite;
  - de piller leurs castors et autres marchandises, faisant néanmoins un inventaire de la nature et de la quantité des choses qu'ils trouveront. Ce qu'ils feront aussi à l'égard des Anglais, car ils n'ont aucun droit de venir sur nos terres sans les ordres particuliers de Sa Majesté.

#### **Gare aux fausses déclarations de canots!**

- Comme par le passé, plusieurs ont déclaré deux canots alors qu'ils en avaient trois, et que l'intention du Roi est qu'il n'en parte pas plus de 25<sup>(4)</sup> par année. Les coupables seront châtiés des mêmes peines que ceux qui partiront sans congé.
- Chaque Commandant de congé, en revenant de traite, sera tenu de rapporter au Gouverneur de Montréal son congé et de le lui remettre entre les mains.

Ceci marque une pause dans cette série d'articles. Dans le prochain bulletin, la chanson *L'hymne au coureur des bois* viendra clore ce cycle sur la traite des fourrures. D'autres textes seront éventuellement proposés.

2- Une lieue : environ 4 km

3- Une autre ordonnance, celle du 28 février 1686 se fait plus spécifique en traitant de ce sujet sur deux longues pages : *Ordonnance de M de Denonville pour courir sur les anglais, déserteurs français et autres qui sont en traite sans congés*. Archives de la province de Québec, *Ordonnances, commissions, etc, etc, des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, par Pierre-Georges Roy, volume deuxième, L'éclaireur Limitée éditeur, 1924, pp. 145 à 147.

4- C'est à dire 25 congés d'un canot chacun.

# ÉRABLIÈRE DE L'ARTISAN INC.



Cette année la rencontre s'est faite sous le signe de Bacchus, dieu du vin et des plaisirs champêtres. Commencée à l'Érablière de l'Artisan, la journée s'est poursuivie au Vignoble La Bauge.



Ils ont été nombreux à participer à cette rencontre. Cinquante-sept personnes étaient présentes au dîner et cinquante-deux au souper. Nous avons également eu de la visite des États-Unis : Ruth Baribeau Hamilton (155)

accompagné de son conjoint Robert Hamilton, de Stratford, CT ; Arthur R. Chevette (206), de Plantsville, CT accompagné de

Doris Chevette, (216) de Southington, CT; Marc Frigon (214), de Wolcott, CT accompagné de Michèle Marco; Monique Frigon Blanchette (156) accompagné de ses fils, Richard et Marc, de Dracut, MA; Rolande Frigon Gervais de Lowell, MA.

D'Ontario, Prudence Frigon (212) accompagnée de Ross Byford ont participé à la rencontre.

Gérald (116) a été reporté à la présidence. Le conseil d'administration est maintenant formé, par ordre alphabétique, de Arthur R. Chevette (206), Plantsville, Connecticut; Cécile Brunelle (181) de Trois-Rivières Ouest ; Claudette Chevette-Naud (126), de Brigham; Claudette Dupont (197), de Saint-Mathieu-du-Parc; Cyrille Frigon (180), de Louiseville; Gérald Frigon (116), de Laval; Ivanœ III Frigon (80); de Rock-Forest; Jean-René Frigon (11), de Trois-Rivières-Ouest; Nicole Frigon (191) d'Outremont; Pierre Frigon (4), de Saint-Hubert; Prudence Frigon (212), de Withby, Ontario; Raymond Frigon (1), d'Ottawa; Roger Frigon (131) de Rimouski; Rolande Dupont (198), de Shawinigan; Shirley Frigon (213), de Trois-Rivières. Bienvenu aux nouveaux membres du C. A..

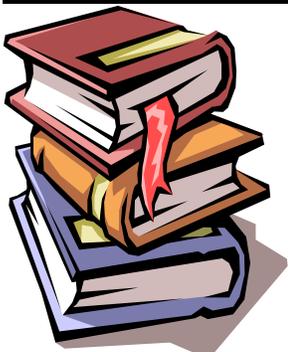
Robert Frigon (2), nous a annoncé qu'il n'accepte pas, cette année, de siéger au C. A. Il fut l'un des fondateurs de l'association. Sa contribution à la constitution de l'histoire des nos ancêtres et à celle des familles a été très importante et nous espérons qu'il continuera à contribuer aux recherches généalogiques et au bulletin malgré son retrait du Conseil d'Administration..

Merci également à Daniel Frigon (34), de Champlain; à Claudette Frigon-Geisinger (89), de Longueuil; à René Frigon (75), de Trois-Rivières et à Suzanne Frigon (39), de Saint-François-du-Lac qui ont siégé au C. A. en 2001-2002.

Bienvenu aux nouveaux membres et merci aux anciens pour votre fidélité.

## LE COIN DU LIVRE

*Le secret de Marie-Victoire*<sup>1</sup>.



Marie-Victoire, fille de feu Honoré Chamois, secrétaire du roi, est placée incognito chez les religieuses à la Salpêtrière. L'établissement abrite déjà 1460 pensionnaires, en partie des orphelins. Elle se lie d'amitié avec Marguerite. Les deux filles acceptent d'être des «pupilles du roi» et s'embarquent toutes les deux pour la Nouvelle-France. A Québec, les personnes en âge de se marier doivent le faire dans les quinze jours suivant l'arrivée des navires sous peine d'être privés du droit de chasse, de pêche et de traite. Pierre Forcier de Batiscan épouse Marie pour ne pas perdre ses privilèges et elle, pour ne pas retourner en France. Leur mariage n'étant pas consommé, Marie peut l'annuler et refaire sa vie avec François Frigon. -- Marie-Claude Chamois alias Marie-Victoire a vraiment existé. Cette biographie romancée trace le portrait d'une Fille du roi et rétablit les faits concernant ces filles à marier. Celles-ci furent un maillon important de la colonie et elles sont à la source de nombreuses familles de chez-nous. Réf.: Services Documentaires Multimédia Inc. sur <http://www.sdm.qc.ca/>



*Le Secret de Marie-Victoire*<sup>1</sup> est un roman jeunesse racontant l'histoire de Marie-Claude Chamois. L'auteure est restée très proche de la vérité historique et donne aux événements et à son héroïne un caractère très vraisemblable. À lire ! Réf.: Pierre Frigon (4)

1-Josée Ouimet, *Le Secret de Marie-Victoire*, Les Éditions Hurtubise HMH, collection Atout histoire, ©2000, 149 pages, 9,95\$.

## UNE PARTIE DE CHASSE CHEZ LES FRIGON dans les années quarante

-IV-

Jean-Pierre Frigon (194)

### LE RETOUR

Le départ du camp comportait tout un remue-ménage. La veille, on faisait le grand ménage, on nettoyait la vaisselle, etc. On mettait également les canots et les chaloupes à l'abri pour l'hiver. Le lendemain, Nobert était au rendez-vous, car il devait ramener le gros des bagages et, surtout, les précieux quartiers de viande.

A la joie du retour se mêlait la nostalgie du départ. On ne devait revoir ces lieux que l'année suivante et on rapportait avec soi tant de joyeux souvenirs. On empruntait le même portage que pour la montée, mais cette fois-ci en descendant, c'était beaucoup plus facile. On prenait le train chez Nobert vers 13h00. Tout n'était que prétexte aux histoires les plus farfelues et aux fanfaronnades dans le train bondé de chasseurs. L'aventure touchait à sa fin. De retour en ville, il faudrait reprendre la routine du travail.

### QUELQUES ANECDOTES

Mon père Roland se souvient avec bonne humeur de ces épopées de sa jeunesse. Ses souvenirs se mêlent facilement à la fable pour devenir une féerie d'histoires savoureuses et fantastiques. Quelques-unes méritent d'apparaître dans ces lignes. Elles témoignent du merveilleux et du fabuleux dont la chasse était entourée.

Mon grand-père Bruno, paraît-il, était un artiste du *call*. Il imitait la femelle orignal en chaleur à la perfection. Selon mon père, c'est au contact d'un vieux métis qu'il aurait acquis toute sa science. On ne sait trop dans quelles circonstances obscures il s'était acoquiné avec ce dernier... cela se passait à Rivière-du-Milieu à une époque fort lointaine... mais laissons donc parler Roland:

« Mon père (Bruno Frigon) qui avait appris à *caller* l'orignal par un vieux métis... ça y'avait coûté un gin pour apprendre à *caller* à Rivière-du-Milieu. Y'avait débarqué à Rivière-du-Milieu pis y montait par le *crique* à Pronovost pour arriver au camp. Pis y'avait pris un coup avec le métis. Le temps que mon père prenait une gorgée, il en faisait prendre trois-quatre au métis. Quand le métis a été ben réchauffé, mon père y'a dit : T'es pas capable de m'amener un orignal icitte devant le camp!

-Tu me crois pas, répond le métis, j'm'en va t'en amener un dret devant le camp! ».

Ils sont sortis dehors pis le bonhomme a *callé* une couple de fois. Pis c'est vrai que le lendemain matin, y'en avait un devant le camp. C'est de même que mon père a pris le *thrill* de *caller*. »

Voici une autre de ses histoires: pour tuer son gibier le chasseur n'hésitait pas à mettre toutes les chances de son côté. Certains avaient même recours aux secours de la Providence:

« Mon père (Bruno Frigon) pis mes oncles eux autres (Jules et Charles Édouard Frigon), à tous les soirs, y faisaient brûler un lampion. Y'apportaient des petits lampions pis y'en faisaient brûler un, pour tuer! Parce qu'après souper, y fallait dire un chapelet des fois. Pis mon oncle Jules, lui, y récitait ses litanies pis ses prières aux morts, en latin, même à la chasse. Paraît que c'était ben bon pour tuer. » Les chasseurs d'aujourd'hui auraient peut-être avantage à se montrer plus dévots.



Une dernière: Roland Frigon, lorsqu'il évoque cette époque, se souvient de l'abondance du gibier:

« Y'avait de l'orignal par exemple, pis du gibier dans le bois à comparer à aujourd'hui. Aujourd'hui, batêche, tu vois un orignal à tous les 100 milles, y'a plus rien dans le bois... Y'avait pas mal de chevreuils dans le temps. Pis ça venait manger dans les champs avec les vaches. C'était pas rare qu'on voyait un chevreuil parmi les vaches. Si y'avait le moindrement de chevreuils dans le coin, tu les voyais parmi les vaches. Comme chez le colon, à la place qu'on débarquait du chemin de fer, c'était régulier, à tous les ans y'avait trois-quatre orignaux qui rentraient dans son écurie. Y'allaient sentir les juments!!! »

Fabuleux n'est-ce pas? Peut-être en met-il un petit peu trop. Qu'importe, ces histoires font partie intégrante de la réalité de la chasse. Sans elles, cette dernière perdrait bien de sa saveur. En fait, la chasse servait de prétexte à la fable puisque toutes les exagérations sont permises dans les histoires de chasse.

Dans le prochain article, en guise de conclusion, la chasse d'hier à aujourd'hui.

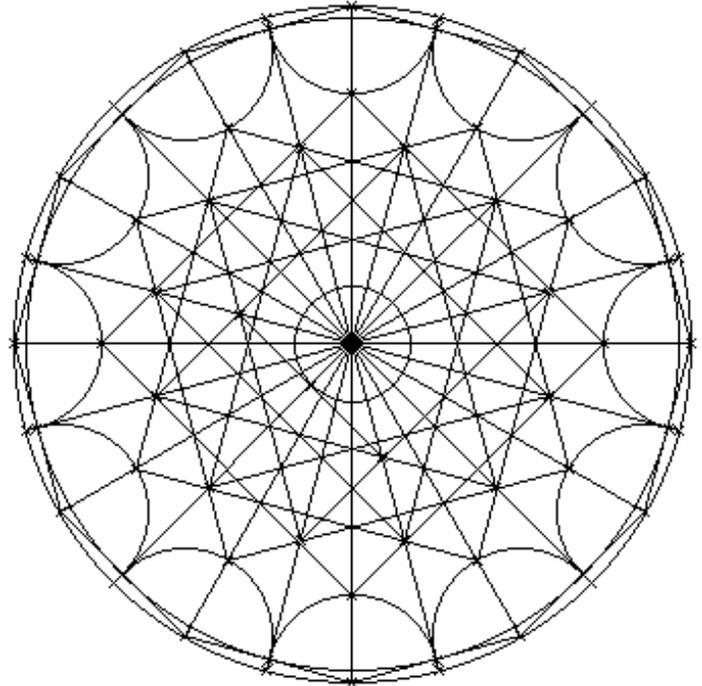
(Suite de la page 81)

**Quel genre d'information pouvez-vous nous donner concernant la technique, les chances de carrière et l'esthétique?**

Les possibilités de carrière sont dans les églises, et dans les domaines architecturaux et résidentiels. Récemment, j'ai donné des ateliers sur les liens entre la spiritualité, la créativité et la façon de débloquer ce procédé en nous. Je m'inspire principalement du livre de Julia Cameron «The Artist's Way» et d'autres livres sur la créativité. Puisant dans mon expérience personnelle, je partage avec mes élèves ce qu'on est en droit de s'attendre dans la poursuite de la «voie artistique».

Ma plus récente passion est l'étude des rosaces (rose windows). On m'a demandé de faire trois vitraux rosaces pour l'église Saint Albert à Saint-Albert, Alberta. J'étudiais le livre «Rose Windows» de Painton Cowens quand on m'a offert un voyage n'importe où dans le monde où Air Canada vole, courtoisie d'une amie d'enfance qui travaille pour la compagnie et qui reçoit ces *buddy passes* (passes pour amis). Considérant l'immensité du projet devant moi, j'ai répondu à cette offre comme à un rendez-vous divin à ne pas manquer. Mon choix fut Paris! Rendue sur place, je me suis rendue compte que tous les livres et les cours ne peuvent pas remplacer l'expérience de se trouver devant les créations gothiques et les innombrables travaux extraordinaires des artistes les plus talentueux de l'histoire.

J'aimerais pouvoir passer beaucoup de temps à Paris pour améliorer et augmenter mes propres talents en étudiant ces œuvres d'art. Travailler à Paris, tout en apportant mes propres interprétations à l'art du peintre verrier et en étudiant tout ce que Paris peut offrir à un artiste comme moi serait un grand privilège.



Ma motivation est de trouver un moyen de m'exprimer, de mieux me connaître et de donner au monde quelque chose de beau et de significatif. Ceci est bien exprimé par Edward Matchet:

«Créons de la beauté  
Qui survivra longtemps après nous;  
Créons de la beauté  
Qui nourrira les âmes affamées;  
Que ce soit en bois ou en marbre,  
En musique, art ou poésie,  
Créons quelque chose de beau  
Pour libérer l'esprit humain de ses liens.»



**NOUVELLES DES FAMILLES**

Georges E. Frigon (93)

Condoléances à nos membres et cousins ainsi qu'à leur famille qui ont été éprouvés par le décès d'un proche parent:

Edmond Leon Frigon (76),	époux de feu Alice Deiter,	décédé le 5 mai 2002	à Arvada CA, USA.
Yvette Frigon,	épouse de Raymond Lapointe,	décédée le 25 mai 2002	à Montréal, Québec.
Léonce Frigon (37),	époux de feu Gertrude Cloutier,	décédé le 16 juin 2002	à Trois-Rivières, Québec.
Claire Caron,	épouse de Georges-Henri Frigon,	décédée le 22 juin 2002	à Trois-Rivières, Québec.
Simone Frigon,	épouse de feu Lionel Leduc,	décédée le 2 juillet 2002	à Trois-Rivières, Québec.
Albert Frigon,	époux de feu Gisèle Richard,	décédé le 14 août 2002	à Trois-Rivières, Québec.
Eva Frigon,	épouse de feu Joseph Thomas Thériault et de Rosario Bélisle,	décédée le 15 août 2002	à Québec, Québec.
Marguerite Frigon,	épouse de feu Gaston Mélançon,	décédée le 9 septembre 2002	à Montréal, Québec.
Helen Houlihan,	épouse de Lionel L. Frigon,	décédée le 10 septembre 2002	à Springfield MA, USA
Estelle Frigon,	épouse de Claude Blanchard,	décédée le 22 septembre 2002	à Ste-Foy, Québec

Note: Marguerite et Yvette étaient les sœurs de Jean-Marie (134), Maurice (158), Marcel (28) et de Georges (93).

## RENCONTRE 2002 en images



*Le trio dynamique*



*Plus de 30 membres et autant d'invités ont suivi les activités organisées par Claudette Chevrette-Naud (126) assistée de Pierre Frigon (4) et de Cécile Brunelle (181).*



*Arthur Chevrette*



*Rolande Dupont*



*Ivanhoë Frigon*

Bienvenue aux nouveaux membres  
du conseil d'administration:

Arthur Chevrette (206),

Claudette Dupont (197),

Rolande Dupont (198),

Ivanhoë Frigon (80),

Prudence Frigon (212),

et Shirley Frigon (213).



*Notre président Gérald Frigon (116) dégustant un vin du vignoble de La Bauge*



*De gauche à droite: Doris Chevrette (216), Monique Frigon Blanchette (156), Robert Hamilton, Léo Frigon (de Shawinigan) qui est caché en arrière, Rolande Frigon-Gervais, Arthur R. Chevrette (206), Julienne Frigon, Claude Boutet, Gisèle Frigon-Boutet, et Ruth Baribeau-Hamilton (155).*



*Jean-René Frigon (11)*